

DIRECTION RAYONNEMENT COMMUNAL

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 24T088

DOMAINE : 9.1 Autres domaines de compétences des

communes

Objet : Autorisation d'Occupation Temporaire du domaine public à l'occasion en vue du remplacement du distributeur de billets de l'agence LCL sis 21, Bd Jean Mermoz le 07 mars 2024 de 08h00 à 18h00

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2212-2, L 2213-1 et L 2213-2 ;

Vu le Code de la Route, articles R 411-1 et R 417-10 ;

Vu la délibération n°22121633 du 16 décembre 2022 portant actualisation et création de nouveaux tarifs d'occupation du domaine public ;

Vu la demande formulée par la société « ITS Transports » ;

Considérant qu'il convient de prendre les dispositions préalables afin de définir l'utilisation des voies publiques par la mise en place des règles de sécurité pour la protection des personnes et des biens ;

Considérant la nécessité de garantir la sécurité et le bon déroulement du déménagement ;

ARRÊTE :

Article 1 : Le vendredi 8 mars 2024, de 08h00 à 18h00, se déroule le remplacement du distributeur de billets de l'agence LCL Marignane sis 21, Bd Jean Mermoz.

Article 2 : A cette occasion, les places de stationnement situées devant l'agence LCL, sur une distance de 15 mètres, sont réservées pour un poids lourd de 19 tonnes. **La société ITS est chargée de baliser l'emplacement la veille de l'opération. Le pétitionnaire sera rendu responsable de tout dommage ou accident résultant d'une insuffisance de signalisation.**

Article 3 : La présente autorisation fait l'objet du paiement de la redevance d'occupation du domaine public conformément à la délibération susvisée, soit 15€.

Article 4 : L'autorité de Police Municipale peut ordonner la mise en fourrière des véhicules en infraction aux dispositions du présent arrêté.

Article 5 : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le responsable de la Direction Sécurité par intérim, Monsieur le Directeur des Services Techniques, Madame la Commissaire responsable de la circonscription de sécurité publique de Vitrolles-Marignane et les agents placés sous leur autorité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marignane, le

11 MARS 2024

Le Maire,
Enc. LE DISSES



Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Mairie ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Marseille par courrier ou par saisine dématérialisée, via l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.





DEMANDE D'AUTORISATION DE STATIONNEMENT

Mairie de MARIGNANE

Par l'entreprise ITS

En vue de confirmation d'intervention par la BANQUE LCL MARIGNANE
pour procéder à la reprise de l'installation de distributeurs de billets et de coffres forts, nous nous
rapprochons de votre service pour solliciter un emplacement nous permettant de stationner un
camion type 19T (15 mètres avec hayon ouvert)

Nous vous remercions de bien vouloir nous faire parvenir un arrêté nous garantissant le bon stationnement
de nos véhicules à la date définie,

Le mandataire : ITS

ITS - 6, rue des Frères Montgolfier - 95500 GONESSE

adm@transports-its.fr

stationnement 21 BD JEAN MERMOZ 13700 MARIGNANE

Pour la journée du 07/03/2024
de 8H00 à 18H00

Signature et cachet de l'entreprise

ITS
6, rue des Frères Montgolfier
95500 GONESSE
TEL : 01.30.18.08.08

ITS
6 rue des Frères Montgolfier
95500 GONESSE
Tél. : 01 30 18 08 08 - Fax : 01 30 18 08 16
SIRET 509 204 400 0022



15m

13

LCL

LCL

L'ETABLISSMENT

L'ETABLISSMENT